

GUSTAVE DROLET, de la cité de Montréal, avocat, étant dûment assermenté, ce vingt-cinquième jour de décembre, mil huit cent soixante et quatorze, dépose et dit :

Q. Vous avez été intéressé dans le commerce des biens fonds, en société avec Messieurs David et Rivards ?

R. Oui.

Q. Vous avez acheté et vendu plusieurs propriétés dans Montréal depuis quelques années ?

R. Oui, depuis quelques années.

Q. Connaissez-vous la propriété des Tanneries, que le gouvernement possédait encore tout dernièrement ?

R. Oui.

Q. Quelle était, d'après votre opinion, la valeur de cette propriété au mois de juillet dernier ?

R. Je pense que celui qui aurait pu acheter cette propriété pour vingt centins le pied, aurait fait un bon marché.

Q. Connaissez-vous la ferme Leduc ?

R. Oui.

Q. A quelle distance (est-elle située) des Tanneries ?

R. Je suppose qu'elle peut être à un mille et demi en ligne droite. La distance est un peu plus longue en suivant le chemin.

Q. Quelle était la valeur de cette propriété, le premier juillet dernier ?

R. Environ cinq cents piastres l'arpent.

Q. Avez-vous examiné la propriété ?

R. Je n'ai jamais visité la ferme Leduc, mais j'ai vu plusieurs fois celle des Tanneries.

Q. Laquelle des deux propriétés, d'après votre opinion, conviendrait le mieux pour un hôpital ?

R. Je pense que la propriété des Tanneries, étant plus près de la ville, elle serait, par ce fait, plus propre à un hôpital que la ferme Leduc.

Q. N'y a-t-il pas une avenue, appelée Dorchester, qui conduit à l'extrémité de la propriété des Tanneries.

R. Oui.

Q. N'y a-t-il pas des maisons construites sur un des côtés de cette avenue ?

R. Oui, il y en a des deux côtés jusqu'à près de la propriété des Tanneries. Il se trouve une villa sur la propriété des Tanneries. Je ne connais rien autre chose des propriétés que leur valeur. Je serais heureux de pouvoir acheter toute la propriété des Tanneries à raison de vingt centins le pied.

Q. Savez-vous si l'on a fait des offres pour la propriété Leduc que le gouvernement a acquise.

R. Non, mais le juge Coursol m'a dit, que lui et M. Bastien, avaient offert dit-huit ou vingt centins du pied carré pour la propriété des Tanneries.

Je pense que c'était avant l'échange, mais je ne saurais dire combien de temps avant.

PAR L'HONORABLE M. CHAPLEAU.

Q. N'avez-vous pas acheté des propriétés conjointement avec M. Rivard et autres ?

R. Oui, je suis associé avec Messieurs David, Rivard et Laurent, par rapport à la propriété appelée "ferme Coote" Nous l'avons payée, en mil huit cent soixante et treize trois centins le pied carré.

Q. Combien la vendez vous maintenant ?

R. Nous vendons des lots sur la rue St. Denis, trente centins le pied, sur la rue Ste. Elizabeth, vingt-cinq centins le pied, et sur les autres rues, vingt-et-un centins le pied.

Q. Savez-vous combien on a payé pour des lots voisins de la propriété des Tanneries ?

R. Non.

Q. Connaissez-vous M. Paxton ?

R. Non.

Q. Vous connaissez M. Hudson ?

R. Oui.

Q. Savez-vous qu'il a vendu du terrain voisin de la propriété Leduc ?

R. Je ne saurais le dire.

Q. Vous parlez de cinq cents piastres l'arpent pour la moitié inférieure de la ferme Leduc, combien cela fait-il le pied carré ?

R. Environ un centin et un tiers, je crois.

Q. Savez-vous, si des lots, environnant la ferme Leduc, ont été vendus à raison de quatre, huit et onze centins le pied ?

R. Non, mais je sais qu'une ferme voisine de la ferme Leduc a été vendue pour sept cents piastres l'acre.